

N° 627

ECOLE NATIONALE VÉTÉRINAIRE DE LYON

Année scolaire 1927-1928 — N° 127



ÉTUDE

SUR

LA RACE BOVINE DU QUERCY

THÈSE

PRÉSENTÉE

A LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE LYON

et soutenue publiquement le 29 MARS 1928

POUR OBTENIR LE GRADE DE DOCTEUR VÉTÉRINAIRE

PAR

Emile CASSAIGNEAU

Né le 14 Juin 1903 à BEAUMONT-de-LOMAGNE (Tarn-et-Garonne)



LYON

Imprimerie BOSCH Frères & RIOU

42, Quai Gailleton, 42

1928

ETUDE SUR LA RACE BOVINE DU QUERCY

ÉCOLE NATIONALE VÉTÉRINAIRE DE LYON

Année scolaire 1927-1928 — N° 127

ÉTUDE

SUR

LA RACE BOVINE DU QUERCY

THÈSE

PRÉSENTÉE

A LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE LYON

*et soutenue publiquement le*

POUR OBTENIR LE GRADE DE DOCTEUR VÉTÉRINAIRE

PAR

Emile CASSAIGNEAU

Né le 14 Juin 1903 à BEAUMONT-de-LOMAGNE (Tarn-et-Garonne)



LYON

Imprimerie BOSC Frères & RIOU

42, Quai Gailleton, 42

1928

## PERSONNEL ENSEIGNANT DE L'ÉCOLE VÉTÉRINAIRE DE LYON

---

Directeur..... M. CH. PORCHER.  
Directeur honoraire. M. F.-X. LESBRE.  
Professeur honoraire M. ALFRED FAURE, ancien Directeur.

---

### PROFESSEURS

Physique et chimie médicale, Pharmacie, Toxicologie..	MM. PORCHER
Botanique médicale et fourragère, Zoologie médicale, Parasitologie et Maladies parasitaires.....	MAROTEL
Anatomie descriptive des animaux domestiques, Téra- tologie, Extérieur .....	N...
Physiologie, Thérapeutique générale, Matière médicale	JUNG
Histologie et Embryologie, Anatomie pathologique, Inspection des denrées alimentaires et des établis- sements classés soumis au contrôle vétérinaire...	BALL
Pathologie médicale des Equidés et des Carnassiers, Clinique, Sémiologie et Propédeutique, Jurispru- dence vétérinaire .....	CADEAC
Pathologie chirurgicale des Equidés et des Carnas- siers, Clinique, Anatomie chirurgicale, Médecine opératoire .....	DOUVILLE
Pathologie bovine, ovine, caprine, porcine et aviaire. Clinique, Médecine opératoire, Obstétrique.....	CUNY
Pathologie générale et Microbiologie, Maladies micro- biennes et police sanitaire, Clinique.....	BASSET
Hygiène et Agronomie, Zootechnie et Economie rurale.	LETARD

### CHEFS DE TRAVAUX

MM. AUGER.	MM. TAPERNOUX.
LOMBARD.	TAGAND.

---

### EXAMINATEURS DE LA THÈSE

---

*Président* : M. le D<sup>r</sup> LATARJET, Professeur à la Faculté de Médecine,  
Officier de la Légion d'Honneur.

*Assesseurs* : M. Et. LETARD, Professeur à l'Ecole Vétérinaire.  
M. CUNY, Professeur à l'Ecole Vétérinaire

---

La Faculté de Médecine et l'Ecole Vétérinaire déclarent que les  
opinions émises dans les dissertations qui leur sont présentées doivent  
être considérées comme propres à leurs auteurs et qu'elles n'entendent  
leur donner ni approbation ni improbation.

A MON PÈRE

A MA MÈRE

A MA GRAND'MÈRE

Je dédie ce travail, gage  
de mon affection.

A MON PRÉSIDENT DE THÈSE  
MONSIEUR LE PROFESSEUR LATARJET

A MES JUGES  
MONSIEUR LE PROFESSEUR LETARD  
MONSIEUR LE PROFESSEUR DOUVILLE

A MES MAÎTRES

A MES AMIS

## ÉTUDE SUR LA RACE BOVINÈ DU QUERCY

---

### Introduction

---

Nous avons choisi comme sujet de thèse, une étude, sans doute dépourvue d'intérêt scientifique, mais présentant un intérêt économique certain, quoique cantonné aux limites d'un département. Cette étude porte sur une race bovine nouvellement fondée dans le département de Tarn-et-Garonne, sous le nom de Race bovine du Quercy.

Le Tarn-et-Garonne, département presque exclusivement agricole, a toujours nourri, soit pour la culture, soit pour la consommation, un nombre élevé d'animaux domestiques, et, en particulier, des bœufs et des chevaux.

L'espèce chevaline, représentée par des chevaux de selle : chevaux de luxe ou d'officiers et chevaux de troupe, a connu pendant cinquante ans une ère de prospérité. Pendant longtemps et jusqu'en 1919, le département a fourni à l'Armée un nombre élevé de sujets très appréciés.

La nouvelle organisation de l'Armée, en réduisant considérablement le nombre de régiments de cavalerie, a tué l'élevage du cheval de selle dans le Tarn-et-Ga-

ronne; il ne reste en ce moment qu'un nombre infime de juments poulinières et d'élevages.

Les éleveurs de chevaux ont changé de voie, et sont venus grossir le nombre des éleveurs de bêtes bovines.

L'élevage des bêtes bovines a toujours été prospère jusqu'en 1914, année pendant laquelle a commencé la désorganisation de l'élevage.

De 1852 à 1914, le nombre des bovins s'était constamment élevé : une statistique de 1852 donne comme population bovine du département le chiffre de 60.527; une statistique de 1900 donne le chiffre de 100.000 environ. La guerre de 1914-1918 a tout bouleversé, et, en 1918, l'élevage des bovins dans le Tarn-et-Garonne était complètement désorganisé. Les éleveurs déjà expérimentés, pas plus que les nouveaux venus dans cette branche, n'avaient guère d'idée bien fixée. Ils étaient sans direction, sans modèle bien défini à produire ; chacun suivait son initiative et les résultats étaient nuls. On voyait sur les marchés des animaux de toutes races : des garonnais de coteau sans aucune homogénéité, des garonnais purs, des gascons, des limousins, des Salers.

C'est à ce moment que l'idée de la création d'un Herd-book fut émise et acceptée. A la suite de nombreuses discussions sur le type d'animaux à produire, la presque unanimité des éleveurs opta pour la conservation et l'amélioration du type bovin déjà existant dans le pays, mais désorganisé : le Garonnais de Coteau. On fonda le Herd-book et on donna à cette race répandue, le nom, fort impropre, de Race Bovine du Quercy.

Notre étude portera sur le milieu dans lequel prospère cette race, sur les caractères, les aptitudes qu'elle doit revêtir, sur les moyens de l'améliorer et nous concluerons par les résultats obtenus.

CHAPITRE PREMIER

---

**Etude du milieu**

---

Le milieu qui nourrit et doit faire prospérer la race bovine du Quercy est essentiellement agricole : beaucoup de céréales, peu de prairies naturelles, beaucoup de prairies artificielles. D'étendue très réduite, il ne comprend que le département de Tarn-et-Garonne. Limité au Nord par le département du Lot ; à l'Est, par les départements du Tarn et de l'Aveyron ; au Sud, par les départements de la Haute-Garonne et du Gers ; à l'Ouest par le département du Lot-et-Garonne, le Tarn-et-Garonne a une superficie de 371.780 hectares. Une grande plaine située sur les bords de la Garonne ; à droite et à gauche, de hauts plateaux sillonnés de nombreuses et riches petites vallées, tel est son aspect général.

Le sol se compose d'argiles sablonneuses, d'argiles tendres ou durcies, de pierres calcaires ou marneuses, de sables purs, de cailloux roulés et de terres d'allu-

vions récentes. Les terrains argilo-siliceux et silico-argileux se trouvent dans les plaines de la rive droite de la Garonne, ainsi que sur les hauts plateaux de la Gascogne; les terrains argilo-calcaires sont dans les pentes des nombreux coteaux de la rive gauche de la Garonne. Le calcaire ne se produit avec un caractère prédominant que dans quelques communes de la rive gauche. Pour le travail, on distingue : les « terres fortes », tenaces, difficiles à travailler mais à rendement régulier ; et les terres douces ou « boubènes », plus faciles à travailler, mais à rendement plus inconstant.

Le département est arrosé par de nombreux cours d'eau. Le plus important, la Garonne, divise le département en deux parties inégales, celle de droite étant de beaucoup la plus grande.

A gauche, coulent de petites rivières : la Gimone, la Sère, la Rats. A droite, on trouve deux grandes rivières : le Tarn et l'Aveyron et quelques autres petites : le Lamboulas, la Barguelame et la Séame. La vallée de la Garonne, grande et riche plaine vers laquelle affluent toutes les vallées secondaires, est exposée assez souvent aux inondations. Celles-ci causent des dégâts très importants, atténués cependant par l'apport de limons dont les dépôts, en se superposant, constituent des terrains d'alluvions très fertiles. Les vallées secondaires, en particulier celles du Tarn et de l'Aveyron, sont protégées des inondations par de hautes berges assises sur un sous-sol indestructible.

Les influences atmosphériques varient légèrement des coteaux à la plaine. Les hivers sont généralement doux, les printemps pluvieux, les étés et les autom-

nes secs. La température moyenne de l'hiver est de 5 degrés au-dessus de zéro, et celle de l'été de 21 degrés au-dessus. Les extrêmes limites sont 10 au-dessous et 35 au-dessus.

Le département est sujet à des orages mêlés de grêle qui enlèvent en quelques instants les plus beaux produits de l'agriculture.

Les vents dominants sont : celui de l'Ouest, appelé « montagne », ou « vent d'Espagne », et celui du Sud-Est appelé « autan ».

Tous les produits de l'agriculture sont représentés; mais la culture porte principalement sur les céréales, les fourrages et la vigne. Les céréales récoltées en grande quantité sont le blé, l'avoine et le maïs.

Les prairies naturelles n'occupent pas une grande superficie, aussi leur production n'a-t-elle pas une importance de premier ordre. Mais cette pénurie relative de foin est largement comblée par la culture des prairies artificielles qui atteint actuellement un grand développement. On cultive surtout la *luzerne*, appelée fort improprement dans le langage du Sud-Ouest : *sainfoin*, plante admirablement appropriée au sol, notamment aux terres de la rive gauche de la Garonne. Ce fourrage, dont on a dit que le pays qui le possédait n'avait rien à envier à aucun autre, fait l'objet d'une exportation importante dans toute la vallée de la Gimone.

Le maïs tient aussi, dans les cultures de ce pays, une grande place. Il nourrit au besoin, et sans inconvénient, non seulement les travailleurs, mais encore tous les animaux de la ferme indistinctement.



Cette étude sommaire nous montre un pays très riche en produits agricoles, qui lui permettent de nourrir et de faire prospérer une race bovine aussi forte que l'est la race du Quercy.

### Exploitation du sol

#### ETENDUE MOYENNE DES PROPRIÉTÉS

La désignation de grande, moyenne et petite culture sont des termes relatifs, variant d'une région à l'autre avec la valeur vénale de la propriété, avec la fertilité, avec la facilité de la mise en exploitation du sol.

Dans le Tarn-et-Garonne, on appelle « petite culture » celle qui varie de 5 à 15 hectares ; « moyenne culture » celle qui varie de 15 à 40 hectares ; « grande culture » celle qui dépasse 40 hectares.

Les propriétés de « moyenne culture » sont de beaucoup les plus nombreuses ; elles représentent environ les sept-dixièmes de la totalité du département.

Propriétés de moins de 15 hectares.....	2/10°
— de 15 à 40 hectares.....	7/10°
— de plus de 40 hectares.....	1/10°

#### MODES D'EXPLOITATION

Les propriétés sont exploitées soit directement par le propriétaire, soit par l'intermédiaire d'un métayer, qui se charge de cultiver la terre sous la condition d'en partager les fruits par moitié.

Le métayage est en régression manifeste dans le département, notamment depuis trois ou quatre années.

Beaucoup de métayers ont acheté la terre qu'ils exploitaient ; de plus, la crise de la main-d'œuvre agricole a attiré beaucoup d'étrangers, principalement des Italiens, qui ont acheté les propriétés vacantes et les exploitent comme propriétaires.

#### ASSOLEMENTS

Le rigide assolement triennal : jachère, blé, avoine est à peu près le seul suivi en Tarn-et-Garonne, et il n'est guère fait d'exception à la règle que dans quelques exploitations à culture intensive où l'on pratique l'assolement quadriennal : plante sarclée (ou jachère), blé, avoine, trèfle ou luzerne.

La sole jachère comporte environ 4/10° de plantes sarclées (maïs et pomme de terre), 2/10° de jachère verte (plantes fourragères : trèfle ou maïs-fourrage) et 4/10° de jachère morte.

Une partie importante de terre labourable destinée à la production du blé est souvent réservée à la culture de la luzerne, culture plus rémunératrice et nécessitant beaucoup moins de travail que la culture du blé. La culture de la luzerne est pratiquée sur la même terre pendant quatre, cinq, parfois huit, dix années.

Certains propriétaires ne la conservent qu'un an ou deux, surtout ceux qui pratiquent l'assolement quadriennal, de beaucoup plus avantageux que l'assolement triennal.

Les avantages de l'assolement quadriennal sont évidents : accroissement des ressources fourragères, com-

pensant la pénurie relative des prairies naturelles, permettant ainsi l'entretien d'un bétail plus nombreux et une fertilisation plus intensive du sol; production de blé au moins égale sur une surface réduite; récolte d'avoine considérablement augmentée; régularisation des travaux dans le temps, d'où meilleure utilisation de la main-d'œuvre et des attelages. Nous croyons que dans le Tarn-et-Garonne cet assolement quadriennal : blé, avoine, luzerne ou trèfle, plante sarclée, pourrait et devrait avoir plus de partisans.

#### EXPLOITATION DES PRAIRIES NATURELLES

Les prés sont en général très morcelés et à tout lot de terres labourables correspond une surface proportionnelle de prairies. La proportion est beaucoup plus élevée dans les propriétés qui bordent les cours d'eau que dans celles qui sont situées sur les collines. Les prés situés sur le bord des cours d'eau sont exposés à des inondations qui exercent sur eux une action très variable, mais le plus souvent nuisible. Les prés situés sur les collines ne bénéficient que des eaux de ruissellement des terres voisines ou des eaux de source, et si leur rendement n'est pas très élevé, ils produisent régulièrement un foin de haute valeur. On fait généralement une coupe dans les prés de colline, et deux dans les prés de vallée. Après la récolte du foin, on conduit les animaux dans ces prés, une ou deux fois par jour, jusqu'à la fin du mois de décembre. On fauche les prés au mois de juin; leur entretien se fait pendant l'hiver. Les eaux disponibles sont assez bien utilisées, quoi-

que le drainage soit peu connu. L'emploi de fumier et d'engrais est abondamment pratiqué et donne d'excellents résultats. Cependant, en maints endroits, les prés gagneraient beaucoup à l'exécution de travaux facilitant l'assainissement du sol.

## CHAPITRE II

---

### Historique

---

L'exploitation de ce pays agricole a toujours été et reste encore basée sur le travail des bêtes bovines. Le cheval n'est utilisé que pour le travail de la vigne, pour l'emploi d'instruments agricoles à allure un peu rapide (rateau, faneuse), et pour quelques charrois sur route. Le gros travail est réservé aux bovins.

Depuis 1850, la grande majorité de la population bovine du département a été toujours composée d'animaux de la race Garonnaise.

Race très forte, excellente pour le travail et qui, selon les agriculteurs éminents de cette époque, n'avait rien à envier aux autres races françaises.

En 1850, Léonce de Lavergne écrit dans son *Economie Rurale de France* : « Les grasses plaines de l'Age-  
« nais ont donné naissance à la plus forte peut-être de  
« nos races bovines nationales. Il faut que les végé-  
« taux qui poussent dans ce sol privilégié aient une

« extrême richesse alimentaire, car les animaux qui  
« s'en nourrissent deviennent magnifiques. Doués  
« d'une grande puissance pour le travail, ils donnent  
« en outre des résultats admirables pour la boucherie.  
« Les cotentins eux-mêmes ne l'emportent pas pour  
« le poids. »

En 1896, Pautet écrit dans sa *Zootchnie Générale et Spéciale* : « De Montauban à Marmande, en passant  
« par Agen, dans ces plaines d'alluvions très fertiles,  
« situées de chaque côté des rives de la Garonne, on  
« trouve une population bovine remarquable par sa  
« taille élevée, sa corpulence forte, son poids consi-  
« dérable, sa bonne conformation et sa précocité. Cou-  
« leur dite : « grain de blé ».

Dès 1850, on reconnaissait, parmi les animaux de cette race, deux types distincts : le Garonnais de plaine et le Garonnais de coteau; le premier vivant dans les plaines ou les vallées, à robe froment clair, le second vivant dans les coteaux, à robe froment foncé.

Le Marquis de Dampierre, dans ses *Races bovines* (1851), écrit : « La race connue sous le nom de race Garonnaise occupe les deux rives de la Garonne, dans un parcours de plus de 240 kilomètres, entre Toulouse et Bordeaux, et a pour principal centre de production les riches plaines qui avoisinent ce fleuve entre Agen et Marmande ; dans le Midi, on la désigne sous le nom de race Agenaise ou race Marmandaise.

« Elle comprend deux variétés assez distinctes : celle de la vallée de la Garonne et celle des plaines hautes et des coteaux. La première est la plus grande, la

« plus lourde, mais aussi la moins homogène, la moins régulière de formes; la seconde, plus facile à nourrir, plus robuste, plus ramassée, plus petite, résiste mieux au travail. »

Magne, dans ses *Races bovines*, écrit : Race Garonnaise. Nous distinguons deux types : l'un occupe le centre de la vallée depuis le département de Tarn-et-Garonne jusqu'à celui de la Gironde ; le second se répand sur les coteaux de la rive droite jusqu'au département de la Dordogne. Les bêtes de la partie méridionale du Quercy forment la variété montalbanaise. Elles sont d'un poil jaune, de très haute taille, et un peu minces de corps.

« Très grandes, à cornes grosses, élancées, sans cesse d'être fortes, les vaches conviennent mieux que les mâles pour le travail ; elles sont préférables à cause de leur marche plus accélérée.

« La sous-race des coteaux qui se multiplie dans les collines du Périgord et du Quercy, se confond dans le département de Tarn-et-Garonne avec la variété Quercynoise de la race limousine, et dans celui de Lot-et-Garonne avec celle du Périgord. Elle se distingue du type riverain par un corps plus trapu, des pieds plus durs, par plus de sobriété et de rusticité.

« C'est en raison de ces qualités qu'elle pourrait mieux convenir pour améliorer les races de la Gascogne et du Limousin. Cette sous-race ressemble plus ou moins à la race Limousine ou Garonnaise, suivant qu'on la considère plus ou moins vers le Nord ou vers le Sud. »

Diffloth écrit : « Le commerce délaissait de plus en plus les grands bœufs garonnais osseux et peu viables pour rechercher les bœufs se rapprochant du type limousin, plus petits, mieux musclés, plus près de terre. Pour parvenir rapidement à ce résultat, on emploie les croisements garonnais-limousins, appelés Garonnais de coteau qui se pratiquent de plus en plus sur la rive droite de la Dordogne jusqu'à Bergerac et au delà d'une ligne se dirigeant vers Penne (Lot-et-Garonne), La Française (Tarn-et-Garonne), pour aller rejoindre Montauban. On rencontre un grand nombre de ces unités dans toute la région des coteaux qui s'étend au Nord de la vallée de la Garonne et même sur les coteaux du Sud de cette vallée. Dans ces croisements, on s'efforce d'obtenir une ossature plus légère que l'ancien garonnais, des jambes plus courtes, des pieds à onglons moins écartés et plus résistants, une tête allongée et moins lourde, une culotte peu développée, un ensemble mieux suivi; la robe tend à passer du froment jaune au froment rouge.

« L'amélioration du bétail garonnais se poursuit donc parallèlement par deux voies différentes : sélection pure et croisement avec le limousin. La sélection sera puissamment aidée par l'établissement récent d'un livre généalogique interdépartemental qui vient d'être fondé. A côté de l'intérêt que présentent les croisements avec les limousins, il importe de ne pas oublier l'avantage qu'offre le maintien des qualités propres du garonnais : puissance

« de travail due à sa haute taille et à son ossature puissante, résistance aux chaleurs estivales. »

Vers 1900, la race Garonnaise de Coteau, considérée par les uns comme type de race garonnaise, par les autres comme croisement garonnais-limousin, est bien établie et considérée comme une race distincte.

En 1902, l'Association française pour l'avancement des Sciences publie, dans un chapitre « Simples notes agricoles et viticoles sur le Tarn-et-Garonne », la statistique suivante : « L'espèce bovine compte de 95 à 100.000 têtes et comprend quatre races :

1) Race garonnaise pure des plaines (bord de la Garonne et vallées adjacentes) dont la densité va en diminuant à mesure qu'elle s'éloigne : 20 à 25.000.

2) Race garonnaise des coteaux, croisement garonnais-limousin.

Cette sous-race qui a des caractères très accusés existe dans presque tout le département : 50.000.

3) Race gasconne : 12.000.

4) Race de Salers (cantons de St-Antonin et Caylus) : 14.000. »

La race de Salers existe encore dans les mêmes cantons, mais ne dépasse jamais ces limites.

La race gasconne occupait surtout les étables de la rive gauche de la Garonne. Vers 1860, elle fut en faveur dans l'arrondissement de Castelsarrasin, recherchée par les engraisseurs à cause de son prix modéré. Depuis, elle n'a cessé de diminuer, et actuellement, malgré la présence de quelques attelages dans les communes voisines du département du Gers, on peut la considérer comme inexistante dans le Tarn-et-Garonne.

La race garonnaise pure, après la création de son Herd-book, en 1898, attira l'attention de quelques éleveurs et des organes officiels au détriment de la race garonnaise de coteau. Cette dernière vit son nom s'effacer peu à peu et tomber dans l'oubli vers 1906 ou 1907.

La race garonnaise pure n'obtint pas beaucoup de succès dans le Tarn-et-Garonne. La population bovine de ce département, toujours composée en majorité de garonnais de coteau, continua à se développer, au gré des éleveurs, sans aucune directive. Elle n'a repris une vigueur nouvelle qu'en 1920, sous le nom, mal approprié, de race du Quercy.

Ce nom désigne aujourd'hui une population bovine totalement différente de celle qu'il désignait autrefois. L'ancienne race du Quercy a été signalée et étudiée par plusieurs auteurs.

Voici l'appréciation de Tessier (1741-1837), Inspecteur général des Etablissements ruraux appartenant au Gouvernement, sur le bœuf de Gascogne, du Périgord et du Quercy : « Les bœufs de Gascogne sont les plus grands de tous. Ils sont, pour la plupart, à poils blonds, il y en a cependant de gris et de rouges. Leur poids varie de 600 à 800 livres et quelquefois ils pèsent 900 livres. La majeure partie pèse plus de 600 livres. Leurs cornes sont grandes.

« Les bœufs du Périgord et du Quercy sont de haute taille, au-dessous de celle des précédents. Leur poil est d'une rouge blond; ils pèsent de 600 à 800 livres. Leurs cornes sont grandes; on les engraisse avec du foin. »

Un an plus tard, Grogner (1775-1837), professeur à Lyon, décrivait comme suit la race du Quercy : « La

taille est plus élevée que dans la race du Rouergue et de la Haute-Auvergne. Le poil est uniforme, d'un rouge sanguin ou blanc rouge; on méprise ceux d'autres couleurs et on ne les élève pas. Le corps est long et peu massif, les épaules sont fortes, les jambes allongées, les hanches saillantes, les cuisses plates, les cornes courtes. »

Magne écrit sur cette race : « Les bœufs du Quercy ressemblent à ceux du Limousin avec un pelage plus foncé, surtout du côté du Sud-Est, où ils se croisent avec la race de Salers. Vers le Midi, la race se confond avec celle de la Garonne. Ils sont de taille moyenne, sobres et très propres au travail, à membres solides, à encolure épaisse et à tête forte. Les vaches, sans être bonnes, sont passables pour le lait. »

En donnant le nom de race du Quercy à une population bovine qui occupe l'aire géographique de l'ancienne race du Quercy, mais qui en diffère par maints caractères, on a voulu simplement tirer cette race de l'oubli. Nous croyons que c'est à tort, parce que ce nom peut prêter à confusion.

---

### CHAPITRE III

---

#### Description de la race

---

##### A. — Caractères morphologiques

Les principaux caractères de la race doivent être ceux mentionnés au standard suivant :

« Race de grande taille, extrêmement rustique et remarquable par son aptitude au travail et à la production d'une viande de bonne qualité. La robe est froment ardent, sans taches blanches, noires ou rouges ; régulière sur tout le corps, sauf autour des yeux et au plat intérieur des cuisses qui sont plus clairs. Tête expressive à profil droit, avec chignon saillant, mufle assez fort. Corne consistante, blanche, légèrement foncée à l'extrémité, dirigée horizontalement en avant, l'extrémité se relevant légèrement en lyre, surtout chez les femelles. Muqueuse de la bouche, de la vulve, du mufle, du tour de l'œil et de l'anus, de couleur rosée sans taches noires.

Absence complète de poils noirs.

La taille est élevée : 1 m. 50 à 1 m. 55 et plus pour les mâles; 1 m. 40 et 1 m. 45 pour les femelles. Plus petite que la race garonnaise, cette race est beaucoup plus grande que la race limousine.

La robe froment ardent est intermédiaire entre le froment clair de la race garonnaise et le froment foncé, presque rouge de la race limousine.

La tête est plutôt fine, toujours expressive, à profil droit. Le chignon est saillant, recouvert de poils longs et d'une finesse moyenne.

Le cou est court, puissamment musclé, bien attaché. La poitrine est large et haute ; les épaules ont une direction et une musculature satisfaisantes.

Le dos est large et plat, la hauteur au dos est sensiblement la même que la hauteur au garrot. Les hanches sont larges; l'attache de la queue n'est ni trop saillante, ni trop enfoncée.

La culotte, parfois légèrement arrondie chez quelques mâles bien gras, est généralement plate, surtout chez les femelles.

Les membres sont puissants, bien musclés, avec une ossature moyenne, moins grosse que chez le garonnais.

Les aplombs sont parfaits; les genoux non rentrants, les jarrets bien écartés par suite de la largeur des hanches. Ces derniers caractères différencient nettement les sujets du Quercy des garonnais. Ceux-ci ont souvent les genoux rentrants et la poitrine étroite ; mais le défaut le plus notable et le plus fréquent, c'est le manque de largeur des hanches qui amène le rap-

prochement des jarrets, et établit, pour un observateur attentif, une sorte de disproportion entre les parties postérieures et les parties antérieures de l'animal.

La peau n'est pas fine, sans cependant être trop grossière. Elle protège les animaux pendant l'été contre les piqûres des mouches et des taons.

Dans cette race, toutes les proportions sont bien gardées, les formes sont harmonieuses, et les animaux donnent une impression de force et d'élégance.

#### MENSURATIONS

Voici quelques mensurations prises sur un taureau âgé de 4 ans, et sur une femelle âgée de 8 ans, tous deux primés au Concours de Paris 1927 et au Concours départemental de Montauban 1927.

*Taureau*, 1<sup>er</sup> Prix, Concours de Paris 1927,  
appartenant à M. Touge.

Hauteur au garrot .....	1 m. 55
— au dos .....	1 m. 53
— au sacrum .....	1 m. 545
— de la poitrine.....	0 m. 90
Largeur de la poitrine.....	0 m. 66
— aux hanches .....	0 m. 70
Périmètre thoracique .....	2 m. 40
Longueur de la tête.....	0 m. 53
Largeur de la tête.....	0 m. 28
Poids vif .....	1,100 kgs.



*Femelle*, 1<sup>er</sup> Prix, Concours de Paris 1926,  
appartenant à M. Touge.

Hauteur au garrot .....	1 m. 42
— au dos .....	1 m. 41
— au sacrum .....	1 m. 42
— de la poitrine.....	0 m. 75
Largeur de la poitrine.....	0 m. 57
— aux hanches .....	0 m. 65
Périmètre thoracique .....	2 m. 15
Longueur de la tête.....	0 m. 50
Largeur de la tête.....	0 m. 25
Poids vif .....	780 kgs.

Le poids des bœufs varie de 800 à 1.000 kilogs, certains même, engraisés avec soin, atteignent 1.050 et 1.100 kilogs.

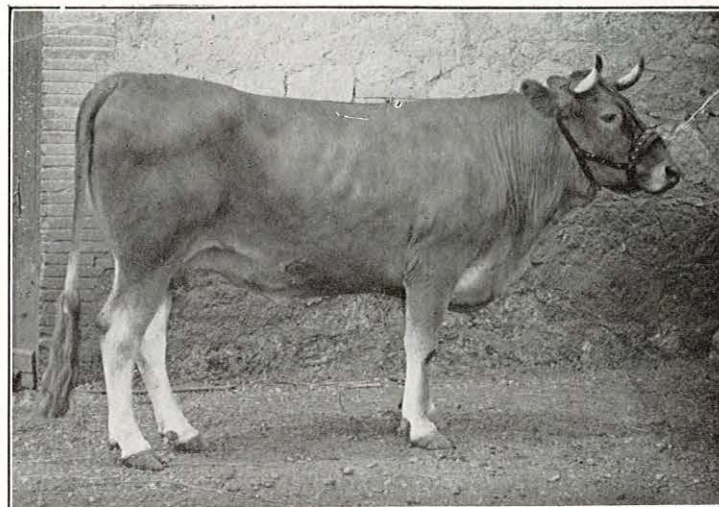
Le poids des vaches varie de 600 à 800 kilogs.

En général, on peut évaluer le poids moyen d'un bœuf à 880 kilogs, et le poids moyen d'une vache à 680 kilogs.

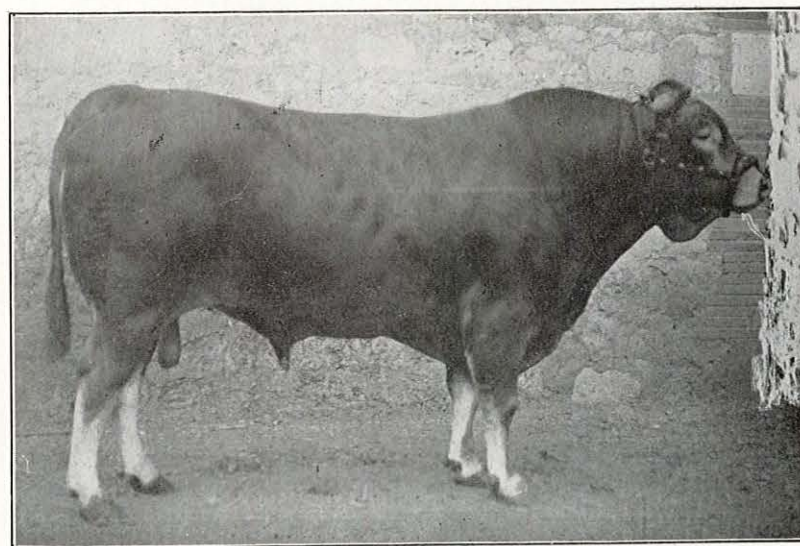
### B. — Aptitudes

« Race de grande taille extrêmement rustique et remarquable par son aptitude au travail et à la production d'une viande de bonne qualité. » (Standard).

La race bovine du Quercy répond parfaitement aux exigences du milieu qui la nourrit. La culture des terres fortes, souvent tenaces, du bas-Quercy et de la Lomagne, exige beaucoup de force et de volonté.



Vache 8 ans. 1<sup>er</sup> Prix Concours de Paris 1926  
appartenant à M. TOUGE



Taureau 4 ans. 1<sup>er</sup> Prix Concours de Paris 1927  
appartenant à M. TOUGE

Une charpente osseuse solide et régulière, une musculature puissante et un poids considérable donnent aux animaux du Quercy les moyens de venir à bout des durs travaux qui leur sont imposés. Sans fatigue excessive, les bœufs peuvent travailler quotidiennement pendant huit, dix et même douze heures ; leur résistance au travail est énorme. Ils sont d'un caractère très docile, tenace, car les labours les plus profonds et les charges les plus lourdes ne les rebutent pas. Aussi résistants aux grands froids qu'aux chaleurs estivales, ils travaillent par tous les temps et en toute saison.

La taille élevée leur donne une allure assez rapide, surtout chez les femelles qui sont souvent employées aux charrois sur route et à longue distance. Les onglons rapprochés et très résistants permettent le travail sur des terrains durs sans avoir recours à la ferrure. Les femelles possèdent une grosse résistance au travail. Elles travaillent sans inconvénient jusqu'au dernier jour de la gestation, et reprennent le travail, huit, dix jours, parfois plus tôt, après le vélage, sans qu'il en résulte, soit pour elles, soit pour le veau, aucun inconvénient.

Puissance et poids considérables, docilité et ténacité, grosse résistance à la fatigue, au froid et à la chaleur ; telles sont les qualités qui font de la race du Quercy une race éminemment apte au travail.

Les animaux de la race du Quercy donnent aussi une viande de bonne qualité, d'un grain fin, imprégné d'une graisse jaune et savoureuse. La charpente osseuse, quoique très solide, est assez fine ; la musculature est volumineuse et distribuée régulièrement sur le sque-

lette ; la culotte quoique peu descendue et peu arrondie est considérable. Le cou et les épaules charnues, le dos et les lombes larges, assez longs et droits, les hanches recouvertes d'une bonne couche musculaire et graisseuse concourent à augmenter la proportion de la viande.

Le département de Tarn-et-Garonne a été pendant longtemps et tend à redevenir un pays producteur de bêtes de boucherie ; sa production n'est pas aussi importante que celle des régions où prospèrent le Limousin ou le Charollais-Nivernais, mais elle est régulière. Vers 1800, Tessier compte le Quercy au nombre des provinces qui fournissent des bœufs pour l'alimentation de Paris qui était déjà un grand centre de consommation. Le traité de la police du Commissaire Lammare, publié en 1710, donnait le tableau des pays de France où l'on élève des bêtes à cornes pour le besoin des provinces, et où on engraisse pour l'approvisionnement des principales boucheries du Royaume : « Les pays de Montauban, Cahors, Rodez, de Comminges, d'Armagnac et de Foix, abondants en pâturages, nourrissent plus de bestiaux qu'il n'en faut pour leur provision. » La race du Quercy permet au pays de Montauban de figurer encore aujourd'hui au nombre des pays qui approvisionnent les principales boucheries de la France. Les veaux du Quercy, achetés aux importants marchés de Lavit, Valence-d'Agen, La Française, Montauban, Solomiac, approvisionnent en chair fine et appréciée, les marchés de Bordeaux, de Toulouse et même de Paris. Ces veaux, vendus à l'âge de deux et

trois mois, pèsent de 120 à 150 kilogs, et donnent un rendement moyen de 53 à 54 pour cent.

Les taureaux, génisses, bœufs et vaches approvisionnent les marchés de Bordeaux, Toulouse, Avignon, Lyon et Paris. Les taureaux et génisses de 2 à 3 ans pèsent de 400 à 500 kilogs et donnent un rendement moyen de 50 à 55 pour cent. Les bœufs livrés à la boucherie vers l'âge de 8 à 10 ans, après avoir fourni une longue carrière de travail et subi un engraissement de trois à quatre mois, pèsent de 900 à 1.100 kilogs avec un rendement moyen de 52 à 56 pour cent, parfois même 58 pour cent. Voici le rendement d'un sujet fin gras, et d'un sujet plus ordinaire.

Age .....	4 ans	10 ans
Taille .....	1 <sup>m</sup> 55	1 <sup>m</sup> 58
Poids vif .....	1.000 kgs	950 kgs
Poids des quatre quartiers...	610	543
Cuir .....	72	75
Sang, intestins, déchets, pieds, foie, etc. ....	212	231
Suif .....	106	101

Viande de bonne qualité, poids considérable et rendement moyen font de la race du Quercy une race appréciable pour la boucherie.

L'aptitude à la production du lait laisse beaucoup à désirer. Les vaches sont de médiocres productrices de lait ; elles restent en lactation pendant trois à quatre mois et donnent de 900 à 1.000 litres de lait, quantité nécessaire, parfois insuffisante, pour assurer la nour-

riture de leur veau. L'aptitude laitière n'est d'ailleurs pas souvent prise en considération par l'éleveur, qui fait sa cuisine à la graisse et ne fait qu'un usage très restreint de beurre ou de fromage. On pourrait augmenter la quantité de lait donné pour les nourrices en diminuant le travail qu'on leur demande et en augmentant leur ration; mais le paysan ne fera guère d'efforts à ce sujet et se contentera toujours d'obtenir de ses vaches : veau, travail et viande.

---

## CHAPITRE IV

---

### Méthodes d'exploitation

---

Le cheptel entretenu dans une propriété de culture moyenne, d'une étendue de 25 à 30 hectares, varie suivant la région considérée. Dans les régions à terres douces, surtout dans la vallée de la Garonne, les animaux de travail sont moins nombreux, car dans ces terres une paire de bœufs fournit autant de travail que deux paires de bœufs ou vaches dans les terres fortes. De plus, dans les régions de plaine, on trouve dans chaque métairie un ou deux chevaux de gros trait effectuant les travaux rapides (charrois, hersage, roulage des blés, etc.). On peut évaluer à une demi-tête de gros bétail par hectare sur les terres douces et à trois quarts de tête de gros bétail à l'hectare sur les terres fortes, le cheptel entretenu dans chaque propriété.

Ainsi, pour une ferme de 25 à 30 hectares, on compte :

Dans la plaine de la Garonne :

deux paires de bœufs.....	4
une paire de vaches.....	2
deux ou trois paires de jeunes.....	4-6
deux ou trois chevaux de gros trait....	2
	—
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>12 ou 14 têtes</b>

Dans les terres fortes (vallée de la Gimone) :

une paire de bœufs.....	2
trois paires de vaches.....	6
trois ou quatre paires de jeunes.....	8
un cheval de trait léger.....	1
	—
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>17 têtes</b>

Ces indications sont très variables suivant les dispositions de la ferme : telle ferme de 35 hectares ne possèdera que des animaux adultes, capables de travailler, cinq à six paires au maximum; telle autre de 25 hectares ne possèdera que deux ou trois paires de travail et cinq à six paires de bétail jeune ou bétail de croît.

Quelle que soit l'importance de son cheptel, le propriétaire le manie à sa façon et n'aime guère recevoir de conseils à ce sujet. Le paysan de Tarn-et-Garonne est très épris de liberté, il ne se plie que rarement à des règles, à des méthodes. Chaque propriétaire pratique l'élevage suivant ses propres conceptions et rend ainsi très difficile l'établissement de méthodes. Notre exposé donnera plutôt un ensemble de pratiques générales et courantes que des méthodes rationnelles inexistantes ou rarement employées.

La monte en main, c'est-à-dire faite par le taureau conduit avec le bâton de maintien fixé à l'anneau nasal, vers la femelle également maintenue en laisse, est la plus fréquemment pratiquée. Parfois, le taureau est conduit en liberté vers la femelle maintenue au joug. L'époque de la saillie laisse indifférents les éleveurs. On fait saillir à toute époque de l'année, l'élevage se faisant à l'étable si la saison des pâturages est encore lointaine.

La vache en gestation est toujours surveillée; on lui évite autant que possible les galops, les bousculades, les luttés et autres causes d'avortement. Mais on la fait travailler jusqu'au dernier jour de la gestation. Le vêlage est toujours surveillé. Huit ou dix jours après le vêlage, parfois plus tôt, on remet la vache au travail normal sans aucune gradation, et il ne survient que rarement des suites fâcheuses.

Aussitôt après sa naissance, le veau est séparé de sa mère et mis dans l'emplacement réservé aux jeunes, emplacement situé à une extrémité de l'étable. Pendant les quatre ou cinq premiers jours, on fait téter le veau trois ou quatre fois par jour; ensuite on réduit vite le nombre des tétées à deux.

Jusqu'à l'âge de deux ou trois mois, tous les veaux sont élevés identiquement : lait, et, dès qu'ils peuvent manger, tourteaux ou fèves trempées dans l'eau pendant 24 heures. Le sort des veaux n'est définitivement établi que vers l'âge de deux mois. A ce moment, l'éleveur connaît ceux qu'il livrera à la boucherie et ceux qu'il élèvera pour le travail. L'engraissement des veaux de boucherie est assez rudimentaire : supplément de

lait lorsque la chose est possible, tourteaux, maïs ou fèves.

Généralement, le lait de la mère suffit à donner un embonpoint appréciable. Les veaux sont livrés à la boucherie vers 2 mois et demi ou 3 mois. Le paysan conserve pour l'élevage les veaux les mieux conformés. Ces veaux sont destinés au remplacement des bœufs ou vaches âgés livrés à la boucherie, ou à la vente au commerce à l'âge de 3 ou 4 ans, lorsque leur dressage est terminé.

Les veaux d'élevage sont laissés à la mamelle jusqu'à 4 ou 5 mois; ils sont ensuite mis à la règle commune de l'étable : pâturage ou foin à l'étable, avec quelquefois de légers suppléments de ration. L'élevage au pâturage est peu pratiqué.

Pendant l'été, les jeunes sont laissés au pré durant tout le jour, mais ils sont rentrés pendant la nuit. Le plus souvent, ils ne sont conduits au pré que deux fois par jour avec les animaux de travail, ils passent le reste du temps à l'étable. Les taureaux ne sont châtrés que vers quatorze ou quinze mois, parfois plus tard. Beaucoup d'éleveurs font faire la monte à leurs taureaux pendant 6 mois ou un an, puis les font châtrer au moment du dressage.

Les génisses sont saillies vers 2 ans, parfois à 20 mois. Le dressage des jeunes commence vers 2 ans. Les animaux sont généralement d'un caractère très doux, et le dressage est facile. Au moment du dressage, on les habitue au joug et aux guides en leur mettant, à l'étable et à demeure, des jougs légers, individuels, et des cordes aux oreilles.

Au début, on lie, au joug double, un jeune avec un vieux qui le maintient et l'entraîne. Lorsqu'on lie les deux jeunes ensemble, le dressage est en bonne voie. Le paysan traite toujours ses animaux avec douceur; il les dirige beaucoup plus par la voix qu'en se servant de l'aiguillon ou des guides attachées aux oreilles.

Les animaux de travail font habituellement leur carrière sur place; les éleveurs échangent les attelages, mais ils leur font rarement dépasser la limite du département.

Les bœufs travaillent jusqu'à l'âge de 8 ou 9 ans, parfois 10 ou 11 ans. A ce moment, ils sont engraisés et livrés à la boucherie.

Les vaches fournissent une carrière plus longue, on ne les engraisse et livre à la boucherie que vers 14 ou 15 ans, parfois plus tard.

Les animaux reçoivent toujours une nourriture saine et abondante. Le paysan ne connaît pas le système des rations, il puise dans sa grange et donne jusqu'à l'apaisement complet de la faim. En hiver, il donne soit du foin de prairies naturelles, soit du foin de prairies artificielles qu'il récolte, ce dernier surtout, en grande quantité.

Au printemps, il donne un mélange de foin sec et de foin vert.

En été, il donne du maïs vert. Lorsque le bœuf rentre après avoir accompli un pénible labour, le bouvier stimule son appétit en lui donnant du maïs vert en fourrage. Rien ne remplacerait, pendant l'été brûlant, cette nourriture, aussi rafraîchissante que substantielle.

Voici quelques types de rations en usage dans la plupart des fermes. Les chiffres que nous donnons sont approximatifs, car le paysan ne pèse jamais les aliments qu'ils distribue; l'expérience remplace chez lui la bascule. Nous avons néanmoins effectué quelques pesées dans plusieurs fermes et les chiffres suivants donnent une idée suffisamment exacte de ce que les animaux consomment :

RATION D'UN BŒUF DE TRAVAIL DE 800 KILOG<sup>o</sup> :

*Lorsque le bœuf fournit un travail léger :*

Foin .....	16 à 18 kgs
Paille d'avoine ou de froment (non hachée)	12 à 14 kgs

Dans quelques étables seulement on donne :

Tubercules (topinambour) ou betteraves...	7 à 8 kgs
---	-----------

*Lorsque le bœuf fournit un gros travail :*

Foin .....	23 à 25 kgs
Paille .....	5 à 6 kgs
Avoine .....	4 à 5 kgs
Maïs, fourrage vert (en été).....	20 à 25 kgs

*Ration d'un bœuf adulte à l'engraissement à l'étable :*

Foin .....	23 à 25 kgs
Grains cuits (fèves, orge, maïs) ou tourteaux	10 à 14 kgs
Paille .....	à volonté.

*Ration d'un sujet d'élevage de 18 mois :*

En hiver :

Foin .....	10 à 12 kgs
Paille .....	à volonté.
Topinambours, betteraves .....	3 à 4 kgs

En été :

Foin .....	5 à 8 kgs
Paille .....	à volonté.

Pâturage, 6 à 8 heures par jour.

*Ration d'un sujet reproducteur âgé de 4 ans*

Foin .....	18 à 20 kgs
Fèves trempées .....	10 à 12 kgs
Paille .....	à volonté.

Pendant la saison de monte, on donne en plus 7 à 8 kilos d'avoine.

*Ration d'une vache de travail de 650 kilogs*

Foin .....	14 à 16 kgs
Paille .....	à volonté.
Tubercules .....	10 à 12 kgs

En été :

Maïs, fourrage vert .....	15 à 20 kgs
---------------------------	-------------

Lorsque la vache nourrit son veau, on ajoute des fèves trempées, 6 à 8 kgs.

Les animaux passent la plus grande partie de l'année à l'étable. Au moment des pâturages, ils sont conduits au pré deux fois par jour. Ils passent toutes les nuits à l'étable, et, même en été, on voit rarement des animaux passer la nuit au pâturage.

Les étables sont grandes, bien aérées et bien entretenues. Les animaux, jeunes ou vieux, sont placés par paire; chaque paire est séparée de sa voisine par une cloison en bois arrivant jusqu'à mi-corps. Quoique l'usage en soit condamnable, on trouve encore dans beaucoup d'étables des marchepieds en pierre ou en bois sur lesquels les animaux doivent poser les pieds antérieurs pour atteindre les aliments.

La litière, toujours composée de paille de froment, est abondante et renouvelée deux fois par jour, en été comme en hiver. Les bouses sont enlevées deux fois par

jour, mais le fumier n'est enlevé que tous les quinze jours, ou tous les mois.

Le pansage est une règle strictement appliquée : pansage à l'étrille et à la brosse de chiendent, toilette minutieuse du toupillon de la queue.

Le paysan est fortement attaché à ses animaux non seulement par l'intérêt, mais aussi par ses goûts naturels, et il leur prodigue des soins constants et éclairés.

## CHAPITRE V

---

### Aire géographique et importance numérique

---

La race bovine du Quercy occupe tout le département de Tarn-et-Garonne, sauf les cantons de Saint-Antonin et de Caylus à la limite Nord-Est du département, où la race de Salers domine. On trouve aussi la race du Quercy dans le département du Lot, et sur les contreforts Sud-Ouest du Massif Central.

On peut évaluer l'effectif à 70.000 têtes, effectif qui s'accroît et s'améliore tous les ans.

Autrefois, la race Gasconne occupait une partie des étables voisines du département du Gers; aujourd'hui, la race du Quercy commence à s'étendre dans les étables du Gers voisines du Tarn-et-Garonne. Dans ces étables, la race Gasconne garde la priorité pour le travail, mais elle est remplacée peu à peu, pour la production de la viande de boucherie, par les animaux du Quercy, plus précoces que les Gascons.



La race du Quercy ne s'étendra guère au delà de ses limites actuelles, mais elle pourra gagner, comme race de boucherie, une partie des départements du Gers et de la Haute-Garonne.

## CHAPITRE VI

---

### Moyens d'amélioration

---

Les principaux moyens d'amélioration d'une race sont : l'amélioration du sol et de ses produits, les croisements, la sélection.

En ce qui concerne la race du Quercy, l'amélioration du sol et de ses produits est déjà faite; le milieu dans lequel vit cette race offre toutes les possibilités d'entretien et de développement désirables.

La race est bien établie et heureusement conformée pour l'emploi auquel on la destine. Les croisements ne pourraient que nuire à ses qualités ou à son homogénéité.

Le meilleur et le seul moyen d'amélioration est la sélection.

Grâce à l'activité de dirigeants dévoués et éclairés, de nombreux efforts ont été fournis pour obtenir une sélection judicieuse et méthodique. Les principaux efforts ont porté sur : la création d'un Herd-book, la création de concours, d'encouragements de toute nature, la création de syndicats d'élevage.

### A. — Herd-Book

(Nous reproduisons, en ce qui concerne le Herd-book et les concours, une partie de l'article publié dans le *Bulletin Généalogique des races françaises* par M. Demarty, directeur des services agricoles du département de Tarn-et-Garonne).

Le Herd-book de la race bovine du Quercy est de fondation récente. Il a été créé le 28 août 1920.

La Société du Herd-book s'est placée sous le couvert de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901. La déclaration a été faite à la Préfecture de Tarn-et-Garonne le 23 décembre 1920. Le siège social est à Montauban, ancienne capitale du Bas-Quercy, 15, rue de la Banque; siège également de l'Office Agricole départemental, de la Direction des Services Agricoles, de la Caisse régionale de Crédit Agricole et du Secrétariat des principales Associations du département.

Le conseil du Herd-book comprend comme membres de droit, outre 12 membres élus :

- 1° Le Président de l'Office Agricole du département;
- 2° Le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture;
- 3° Le Directeur des Services Agricoles du Département;
- 4° Le Vétérinaire départemental.

#### INSCRIPTION DES ANIMAUX

Le Herd-book de la race du Quercy, étant de création récente, l'inscription des animaux a lieu au titre initial,

par le choix des reproducteurs qui présentent les caractères de la race, correspondant au Standard déjà mentionné au chapitre : Caractères.

Les inscriptions au titre initial sont décidées en tenant compte de la pureté de la race, de la conformation, des aptitudes et de la mesure possible de la descendance.

Les taureaux doivent avoir au moins un an et les femelles 18 mois.

L'inscription au Herd-book n'est accordée que pour les animaux qui méritent 65 % du maximum des points attribués suivant les tables de pointage adoptées, en vigueur dans les concours tant du premier degré que du deuxième degré.

### Tables de Pointage

#### Mâles

EXAMEN DÉTAILLÉ DE L'ANIMAL	NOTATION	NOTES
1) Tête, cornes, encolure, garrot, fanon . . . .	0 à 10	
2) Ligne de dessus, rein, attache de queue, culotte . . . . .	0 à 10	
3) Poitrine et dessous, passage de sangles, côte . . . . .	0 à 10	
4) Robe, embonpoint . . . . .	0 à 10	
5) Membres, pieds, aplombs, allures . . . . .	0 à 10	
6) Taille et développement, table dorsale . . . . .	0 à 10	
7) Harmonie générale des formes . . . . .	0 à 20	
8) Pureté, inscription au Herd-book n° . . . . .	0 à 20	
TOTAL des points . . . . .		
<i>Le Membre du Jury :</i>		

Femelles

EXAMEN DÉTAILLÉ DE L'ANIMAL	NOTATION	NOTES
1) Tête, cornes, encolure, garrot, fanon ....	0 à 10	
2) Ligne de dessus, rein, attache de queue, culotte.....	0 à 10	
3) Poitrine, passage de sangles, côte, bassin	0 à 10	
4) Robe, peau, embonpoint, pis, caractères laitiers.....	0 à 10	
5) Pieds, allures, membres, aplombs.....	0 à 10	
6) Table, développement, table dorsale.....	0 à 10	
7) Harmonie générale des formes.....	0 à 20	
8) Pureté, inscription au Herd-book n°.....	0 à 20	
TOTAL des points.....		
<i>Le Membre du Jury :</i>		

La race du Quercy est caractérisée par son aptitude au travail et à la production d'une viande savoureuse. Le Herd-book est d'origine trop récente pour qu'il soit possible d'instituer des épreuves contrôlées; mais la Société ne perd pas de vue ces épreuves, et, en attendant de pouvoir en établir portant sur les deux aptitudes principales de la race et ultérieurement sur la production laitière, base de tout élevage, elle a fait instituer, au concours départemental du deuxième degré, une section de bœufs de travail du Quercy. Cette section permet aux cultivateurs de constater que des animaux, même bien conformés, peuvent atteindre un développement et une force permettant d'en obtenir un travail considérable, suffisant pour exploiter les terres les plus fortes, les plus tenaces.

Il n'a pas encore été ouvert de Livre d'Elite de la race, mais cette institution est prévue par les statuts du Herd-book.

CONTROLE DE LA DESCENDANCE

Tout propriétaire de taureau inscrit au Herd-book reçoit un carnet à souches pour l'inscription des saillies. Ce carnet lui permet de délivrer aux possesseurs de femelles, inscrites ou non au Herd-book, un certificat de saillie portant également un certificat de naissance. Le contrôle des naissances est confié à un délégué du Herd-book. Ce délégué, désigné par le bureau de l'Association, généralement un éleveur s'intéressant à l'Institution, aura un rayon d'action variable suivant les circonstances.

Le certificat de naissance envoyé par le naisseur au siège du Herd-book provoque, pour les animaux de père et de mère inscrits, l'établissement d'un certificat d'inscription au titre provisoire; l'inscription ne devient définitive qu'après la visite de l'animal par la Commission d'Inscription composée de quatre membres: le Directeur des services agricoles ou son délégué, le vétérinaire départemental et deux représentants de la Société.

Le possesseur d'animaux inscrits à titre provisoire, reçoit un certificat, blanc pour les femelles, rouge pour les mâles, extrait d'un carnet à souches. Si l'animal était vendu avant la visite de la Commission, le certificat provisoire suivrait l'animal, et passerait entre les mains des divers acquéreurs.

## IDENTIFICATION DES ANIMAUX INSCRITS

Les animaux inscrits au Herd-book sont marqués au fer rouge, à la corne gauche, des signes H. B. Q. Les jeunes, primés dans les concours-foires en vue de leur conservation pour la reproduction, sont numérotés à l'oreille au moyen de la pince à tatouer. Le numéro donné à chaque animal est relevé sur un registre permettant de contrôler son identité ultérieurement. Le signalement particulier ne peut être employé, la robe étant uniforme.

Tels sont les principaux moyens d'amélioration mis à la portée des éleveurs par le Conseil du Herd-book. Nous croyons utile d'y ajouter, non quelques conseils, mais quelques idées dont l'application pourrait peut-être donner de bons résultats.

En général, les mesures d'hygiène sont appliquées par tous les éleveurs, mais il reste encore à faire disparaître des étables ces marchepieds en pierre ou en bois, déjà signalés, qui causent souvent une fatigue du train postérieur de l'animal. La pente du sol de beaucoup d'étables n'est pas suffisamment accentuée pour assurer l'écoulement complet du purin. Le fumier, accumulé sous les animaux, devrait être enlevé beaucoup plus souvent.

La réforme des animaux de travail devrait être beaucoup plus précoce, surtout en ce qui concerne les vaches. Actuellement, les vaches ne sont réformées souvent que vers l'âge de 14 ou 15 ans, parfois même vers 17 et 18 ans. A ce moment, leur seule destination est la boucherie. Le prix de vente est faible parce que

la viande est peu appréciée et que les vaches sont maigres, leur engraissement étant rendu difficile par l'âge.

De plus, après l'âge de 10 ou 12 ans, la production laitière diminue beaucoup chez les mères qui ne parviennent que difficilement à nourrir leur veau. Il y aurait donc intérêt pour l'éleveur à réformer les vaches vers l'âge de 10 ou 11 ans. A cet âge on peut les engraisser sans difficultés; leur vente est plus facile, et le prix plus rémunérateur.

Il n'en est pas de même pour les taureaux reproducteurs que l'on a tendance à réformer trop hâtivement. Avant la création du Herd-book, les éleveurs ne faisaient faire à leur taureau guère plus d'une saison de monte. La plupart des taureaux destinés à faire des bœufs de travail faisaient la monte pendant six mois ou un an, puis étaient castrés et soumis au dressage. Depuis 1920, époque à laquelle on a commencé d'inscrire des taureaux au Herd-book, on conserve les reproducteurs un peu plus longtemps; jusqu'à présent, leur rareté suffit à expliquer cette conservation. C'est une pratique à continuer, car il est préférable de garder des taureaux dont on a pu apprécier les produits, plutôt que de faire reproduire chaque année de nouveaux taureaux, dont les bons résultats sont tout à fait aléatoires.

Le conseil du Herd-book facilite d'ailleurs cette conservation, en distribuant aux propriétaires d'animaux reconnus excellents par les concours des primes assez fortes. Ce conseil n'a d'ailleurs pas ménagé les encouragements aux éleveurs, en instituant des concours, des primes aux naisseurs, des cartes gratuites de sail-

lie, et en favorisant le plus possible la fondation de syndicats d'élevage.

## B. — Encouragement à l'élevage

### *Concours*

La Société d'Agriculture départementale et le Herd-book collaborent très étroitement à l'amélioration de la race.

Le concours départemental, organisé par la Société d'Agriculture, est tenu depuis quelques années au chef-lieu du département; il constitue le concours du second degré, auquel prennent part seulement les animaux de race primés aux concours itinérants et inscrits au Herd-book. Cette manifestation a pris rapidement une très réelle importance; étant très visitée, elle constitue une excellente leçon de choses pour les agriculteurs et les éleveurs.

Les comices agricoles ont craint au début que le Herd-book et surtout les concours itinérants du premier degré ne constituent une concurrence pour leur concours annuel. Actuellement cette crainte est effacée, car les Associations agricoles ont constaté que loin de nuire à leurs concours, le Herd-book et ses manifestations contribuent à améliorer l'intérêt des concours cantonaux des comices.

Le Herd-book de la race du Quercy apporte un appui moral et pécuniaire à l'Office Agricole Départemental

et à la Société d'Agriculture, pour l'organisation des concours qui intéressent la race.

Le Herd-book a institué des concours itinérants du premier degré, un concours départemental du deuxième degré et des concours-foires de jeunes reproducteurs.

Les concours itinérants ont été organisés en Tarn-et-Garonne en 1919 seulement. Ces concours sont dits « itinérants », parce qu'ils ont lieu dans les principaux centres de production et sont faits par une commission qui se déplace dans ces divers centres d'élevage. La création de l'Office Agricole départemental a permis de faire connaître aux éleveurs de Tarn-et-Garonne ce système d'encouragement qui avait pourtant fait ses preuves, mais n'avait aucune chance d'être adopté, en raison de l'esprit particulariste qui régnait dans les milieux agricoles, si un organisme détaché de toute idée préconçue n'en avait pris l'initiative.

L'Office Agricole départemental a eu cet honneur, et le succès des concours itinérants est allé croissant d'année en année, non seulement pour la race bovine du Quercy, mais aussi pour ceux intéressant les animaux mulassiers, et la race ovine des Causses.

A l'occasion des concours itinérants, le Herd-book fait procéder non seulement à l'inscription des animaux au livre généalogique, mais distribue, en outre des prix prévus, des primes spéciales aux taureaux qui peuvent être autorisés ou approuvés suivant leurs mérites.

Les propriétaires des taureaux approuvés reçoivent une prime de 300 francs, ceux des taureaux autorisés une prime de 100 francs. Une plaque en fonte consta-

tant que l'animal est approuvé ou autorisé est en outre remise aux propriétaires. Une affiche portant les noms et les adresses des possesseurs de taureaux approuvés ou autorisés est envoyée annuellement dans toutes les communes pour signaler aux éleveurs les meilleurs géniteurs.

En vue d'encourager les éleveurs et de faciliter aux étalonniers l'achat de taureaux de race pure, il a été institué un concours-foire de jeunes reproducteurs. Ces concours ont été tenus à Nègrepelisse et à Montauban. Dans ces concours sont admis les jeunes mâles et femelles qui forment deux catégories; dans chacune de celles-ci, les animaux sont classés en trois sections :

- 1° Animaux de 3 à 6 mois;
- 2° Animaux de 6 à 9 mois;
- 3° Animaux de 9 à 12 mois.

Les animaux primés doivent être élevés et présentés aux concours itinérants ultérieurs. Pour éviter la substitution, ils sont tatoués à l'oreille. En cas de vente, la prime est divisée et versée par moitié au naisseur et à l'éleveur.

Ces concours-foires, aux résultats intéressants, seront sans doute maintenus, mais réservés aux mâles.

PRIMES DE CONSERVATION. — La vente des veaux de boucherie est tellement rémunératrice que les agriculteurs hésitent à conserver les jeunes mâles pour en faire des reproducteurs. Les mieux conformés, étant les plus recherchés et les mieux payés par les bouchers, sont sacrifiés dans les premiers mois de leur existence, car ils valent à ce moment autant qu'à un an. Cette

situation paradoxale cause les plus grands préjudices à l'élevage, l'agriculteur n'hésitant pas à réaliser le bénéfice immédiat sans souci de l'avenir.

Pour faire conserver les meilleurs sujets, le Herd-book a décidé d'allouer des primes de conservation de 200 francs aux mâles issus de père et mère inscrits, avec obligation de les conserver du sevrage jusqu'à un an. Les animaux à conserver seront choisis par la Commission du Concours itinérant. A l'âge de un an, les animaux sont visités à nouveau, et, suivant leur état d'entretien, les propriétaires pourront recevoir une prime supplémentaire de 100 francs.

PRIME AU NAISSEUR. — Il a été institué une prime au naisseur; elle atteint le dixième des prix que peuvent gagner les animaux dans les différents concours. Cette prime a pour avantage d'engager les éleveurs à signaler les naissances, et à retirer les certificats provisoires d'inscription qui créent l'état civil de l'animal.

GRATUITÉ DES SAILLIES. — Trop d'agriculteurs font saillir leurs vaches par de jeunes taureaux sans origine et sans valeur, entretenus pour une raison de monte et castrés ensuite. La gratuité de la saillie, le voisinage des taureaux, les incitent à persévérer dans une pratique nuisible à leur intérêt et néfaste à l'amélioration du cheptel.

En attendant les mesures législatives réglementant l'emploi des taureaux, le Herd-book, en distribuant des cartes gratuites de saillie aux propriétaires de vaches non primées dans le concours itinérant mais suffisam-

ment racées, compte les amener à les réserver pour les taureaux inscrits au Herd-book.

Le concours départemental distribue approximativement, chaque année, 15 à 18.000 francs de primes.

En outre, les 20 comices agricoles distribuent environ de 10 à 12.000 francs.

### C. — Syndicats d'élevage

Le but des syndicats d'élevage doit être l'amélioration rationnelle du bétail, qui ne peut être obtenue que par une sélection méthodique et continue des reproducteurs, ce qui implique :

- 1° L'entretien de bons taureaux;
- 2° La conservation des meilleures vaches;
- 3° La tenue de livres zootechniques;
- 4° L'élevage et la conservation des veaux d'élite issus de parents inscrits sur les livres zootechniques.

Le rôle d'un syndicat d'élevage est de grouper les agriculteurs de bonne volonté en vue de la production d'un type unique de bovin; de faire adopter par les éleveurs les procédés les plus certains de sélection en vue de l'amélioration des sujets à produire; de tenir ses membres adhérents au courant de toutes les choses concernant l'élevage et par une action suivie et progressive; d'obtenir d'eux l'application des meilleures méthodes au point de vue de l'hygiène des écuries et des soins à donner aux animaux; d'encourager et de favoriser par tous les moyens possibles l'achat de

reproducteurs de choix et d'obtenir que les éleveurs s'y attachent et les gardent, sans se laisser tenter par l'appât d'un prix de vente avantageux à la boucherie; de représenter et de défendre en toutes circonstances les intérêts de l'élevage auprès des administrations et des pouvoirs publics.

Dans cette voie, le nombre importe peu, la qualité des membres du syndicat suffit. Dans une commune, quelques esprits éclairés font plus qu'une masse d'éleveurs routiniers, timorés ou hésitants.

Les syndicats d'élevage sont régis par la loi du 21 mars 1884 sur les syndicats professionnels. Sept personnes suffisent pour constituer un syndicat d'élevage. En réalité, dans les syndicats d'élevage, ce n'est pas tant le nombre des membres qu'il y a lieu de considérer que celui des vaches leur appartenant.

Le principal agent d'amélioration du bétail étant le taureau, chaque syndicat doit avoir un nombre suffisant de vaches pour assurer le service et l'entretien d'un taureau de choix, mais il ne faut pas que le nombre de vaches pour un taureau soit exagéré. Il ne faudrait jamais que le même taureau fit plus de cent saillies par an. Si le syndicat est important, plusieurs taureaux sont nécessaires.

En principe, le taureau devrait être la propriété du syndicat. Son acquisition peut être faite suivant plusieurs modes : par souscriptions de parts par les membres du syndicat, ou par emprunt, soit à la Caisse de Crédit Agricole, soit à des particuliers, ou bien encore, tout au moins en partie, avec la subvention de la commune ou celle de l'Etat.

Le taureau, propriété du syndicat, peut être mis en pension chez un des membres pour un prix forfaitaire, et suivant une convention stipulant les charges et devoirs du détenteur.

Le choix du détenteur peut être décidé par le président ou par voie de soumission.

Dans ces conditions, le taureau reste la propriété du syndicat, et celui-ci fixe le prix des saillies, soit au début, soit à la fin de l'exercice, et on recouvre le montant.

L'acquisition du taureau par le syndicat n'oblige à une mise de fonds importante qu'au début, à condition que l'animal soit assuré à une société d'assurances mutuelles contre la mortalité du bétail; le capital est récupéré en totalité ou en partie lorsque le taureau, en fin de service, est vendu à la boucherie. En prévision du déficit probable, celui-ci doit être réparti sur les différentes années de service, de sorte que les frais généraux du syndicat ne sont grevés que de la dépréciation annuelle de l'animal.

Pour ne pas avoir de difficultés avec le détenteur, qui, n'étant pas propriétaire du taureau, pourrait ne pas le soigner convenablement, certains syndicats, après avoir acheté un taureau à leur convenance, le revendent aux enchères, en imposant à l'acquéreur certaines conditions réglementaires, notamment le nombre et le prix des saillies.

Si l'achat en commun du taureau est à conseiller, il ne saurait cependant être imposé comme une règle absolue, et l'expérience a montré que des taureaux particuliers, à condition qu'ils soient de choix, peuvent

rendre d'aussi grands services que les taureaux propriétés des syndicats.

Chaque syndicat est autonome et doit régler lui-même les détails de son organisation, en tenant compte toutefois de l'expérience des syndicats plus anciens pour ne pas s'exposer à des déboires qui pourraient mettre en jeu son existence; il appartient à tout dirigeant de syndicat de faire preuve d'une initiative intelligente.

La question du taureau est primordiale pour la vie de chaque syndicat, il est nécessaire de la bien régler.

Dans le Tarn-et-Garonne, il n'existe actuellement qu'un seul syndicat d'élevage, celui de Cazes-Mondenard. Celui-ci entretient quatre stations de monte avec quatre taureaux inscrits au Herd-book. Seules les vaches des membres du syndicat peuvent être saillies après examen sanitaire préalable.

Le syndicat s'est assuré le concours d'un vétérinaire, qui visite périodiquement les étables des syndiqués.

Il n'y a pas de syndicat de contrôle laitier; la race n'ayant aucune aptitude à la production laitière, il n'a pas été nécessaire de se préoccuper d'instituer le contrôle, comme dans les régions qui se livrent à la production du lait pour la fabrication du fromage ou du beurre.

Il importe d'attirer l'attention des agriculteurs sur les avantages que procurent les syndicats d'élevage. Ces syndicats seuls, par la création de stations de monte, viendront à bout de la routine ou de la négligence d'un grand nombre d'éleveurs. Ces derniers, lorsqu'ils auront des taureaux de choix, inscrits au Herd-book, à



proximité de leurs étables, cesseront de faire saillir leurs vaches par des taureaux quelconques et sans valeur, et voudront apprécier les avantages des produits de race.

C'est donc vers la création de nombreux syndicats d'élevage que doivent tendre les efforts de tous les agriculteurs du Tarn-et-Garonne.

---

## CHAPITRE VII

---

### Résultats obtenus

---

A la fin de la guerre, l'élevage des animaux bovins dans le département était complètement désorganisé. Les éleveurs n'avaient aucune opinion sur le type d'animaux à produire. De plus, la diminution rapide de l'élevage du cheval de selle, très en honneur dans la région avant la guerre, laissait de nombreux éleveurs prêts à entreprendre l'élevage des bovins, mais ignorants sur le modèle à choisir.

A ce moment, beaucoup d'agriculteurs acceptèrent l'idée de la création d'un Herd-book, idée pourtant combattue et qui donna lieu à de nombreuses controverses.

La presque unanimité des éleveurs de Tarn-et-Garonne se montra favorable à la rénovation de la race garonnaise de coteau qui fournissait les animaux de travail nécessaires à la culture des terres fortes, souvent tenaces du Quercy et de la Lomagne, et à laquelle on donna le nom de Race du Quercy.

La création du Herd-book, l'organisation de concours du premier et du deuxième degré furent décidées et accomplies.

Les résultats furent très encourageants.

Voici pour les concours et l'inscription au Herd-book les résultats et la progression constatés :

1919 Les taureaux seulement étaient admis à concourir; 40 animaux ont été présentés; 32 ont reçu des primes dont le total s'est élevé à 11.000 fr.

1920 Les mâles et les femelles ont été admis au concours :

58 taureaux présentés, 39 primés;

185 femelles présentées, 166 primées;

Le Herd-book ayant commencé ses opérations, 2 taureaux et 25 femelles ont été inscrits.

1921 Sur 314 femelles présentées, 275 primées;  
68 taureaux présentés, 53 primés.

La commission a pu inscrire au Herd-book 87 femelles et 25 mâles.

1922 368 femelles présentées, 257 primées;  
81 taureaux présentés, 64 primés.

Inscrits au Herd-book : 27 mâles et 124 femelles.

1923 Inscript. au Herd-book . 37 mâles 188 femelles

1924 — — 43 mâles 202 femelles

1925 — — 40 mâles 196 femelles

1926 — — 50 mâles 167 femelles

1927 — — 36 mâles 237 femelles

Au total, en 1927, se trouvent inscrits au Herd-book:  
270 mâles et 1.226 femelles.

Ces résultats permettent d'espérer un légitime succès, la fermeture des inscriptions au titre initial, et la création d'un Livre d'Elite de la Race.

Les éleveurs sont désormais fixés sur le type à produire, et peuvent porter tous leurs efforts sur la race de travail et de boucherie, aux formes harmonieuses, qu'est la race bovine du Quercy.

## Conclusions

---

La population bovine du Tarn-et-Garonne désignée aujourd'hui sous le nom de « Race bovine du Quercy » représente l'ancienne race « Garonnaise du Coteau ». Ses caractères diffèrent de ceux de l'ancienne « Race du Quercy » avec laquelle il ne faut pas la confondre.

C'est une race mixte de travail et de boucherie, de production laitière médiocre ; sa robe est froment foncé.

De taille élevée et de musculature puissante, elle peut fournir un long et pénible travail et donner une viande de bonne qualité.

Ses aptitudes répondent aux exigences des agriculteurs qui veulent une race capable de les aider à exploiter une terre très riche, mais souvent tenace, et à tirer un profit avantageux de ses produits.

La race bovine du Quercy a obtenu les faveurs de la grande majorité des agriculteurs de Tarn-et-Garonne, qui désormais dirigent tous leurs efforts vers son amélioration.

La création d'un Herd-book et l'institution de concours ont déjà donné d'excellents résultats.

Une sélection judicieuse et continue, des encouragements nombreux et la création de syndicats d'élevage doivent contribuer heureusement à l'amélioration et à la prospérité de la race bovine du Quercy, race la plus apte à répondre aux besoins de la culture en Tarn-et-Garonne.

Vu : Le Directeur  
de l'Ecole Vétérinaire de Lyon  
Ch. PORCHER.

Le Professeur  
de l'Ecole Vétérinaire,  
Etienne LETARD.

Vu : *Le Doyen*,  
J. LÉPINE.

Le Président de la Thèse,  
D<sup>r</sup> LATARJET.

Vu et permis d'imprimer :  
*Lyon, le 26 Janvier 1928.*

Le Recteur, Président du Conseil de l'Université.  
J. GHEUSI.

### Composition du bureau de la société Herd-Book

---

PRÉSIDENT : M. de Cruzy, propriétaire à Bonrepos, commune de Saint-Nauphary. Membre de l'Office Agricole Départemental;

VICE-PRÉSIDENTS : M. Beudamet, propriétaire-éleveur à Laffite; M. Rivière, propriétaire-éleveur à Golfech.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : M. Larroque, propriétaire-éleveur à Mauzac, secrétaire général de la Société Départementale d'Agriculture.

TRÉSORIER : M. Barrié, propriétaire-éleveur à Montauban.

SECRÉTAIRE ADJOINT : M. Féral, Directeur de la Caisse régionale de Crédit Agricole de Tarn-et-Garonne.

### *Noms des principaux éleveurs*

MM. TOUGE, au Grand-Breton-Beaumont.  
SÉMEILHON, à Beaumont.  
LARROQUE, à Falguière, Montauban.  
DUCCELLIS, à Montauban.  
GIBERT, à Nègrepelisse.  
LABAT, à Lavit.  
RAYNAL, à Mirabel.  
RIVIÈRE, à Golfech.  
ALAZARD, à Valence-d'Agen.

GRABIÉ, à Saint-Aignan.  
BARRIÉ, à Montauban.  
BADENS, à Saint-Sardos.  
COURTÈS, à Bioule.  
GRANIÉ, à Saint-Sardos.  
GIBILY, à Puygaillard.,  
ISSAULAN, à Auty.  
GOURGUES, à Caumont.  
HÉBRARD, à Golfech.  
BÉNECH, à Nègrepelisse.

## Concours de Paris 1927

---

### *Race bovine du Quercy*

#### SECTION MALES

*Première section* : Animaux ayant au moins 10 mois et au plus deux dents de remplacement :

1<sup>er</sup> prix (700 fr.), à M. Touge (J.-M.), Beaumont (Tarn-et-Garonne).

2<sup>e</sup> prix (500 fr.), à M. Badens (François), à Saint-Sardos (T.-et-G.).

3<sup>e</sup> prix (300 fr.), à M. Gibert (Léon), à Monteils-Nègrepelisse (T.-et-G.).

*Deuxième section* : Animaux ayant plus de deux dents de remplacement :

1<sup>er</sup> prix (700 fr.), à M. Touge.

2<sup>e</sup> prix (500 fr.), à M. Issaulan (Basile), à Auty (Tarn-et-Garonne).

3<sup>e</sup> prix (300 fr.), à M. Badens.

#### FEMELLES

*Section unique* : Animaux ayant au moins une dent de remplacement :

1<sup>er</sup> prix (600 fr.), à M. Gibert.

2<sup>e</sup> — (500 fr.), à M. Touge.

3<sup>e</sup> — (400 fr.), à M. Touge.

4<sup>e</sup> — (300 fr.), à M. Gibert.

Prix supplémentaire (600 fr.), à M. Gibert.

## Bibliographie

---

- TAUPIAC (Louis). — *Statistique Agricole de l'Arrondissement de Castelsarrasin*, 1868.
- DAMPIERRE (Marquis de). — *Races Bovines*, 3<sup>e</sup> édition.
- PAUTET. — *Zootechnie générale et spéciale*, 1896.
- DIFFLOTH. — *Zootechnie. Bovidés*, 1904.
- MAGNE. — *Hygiène Vétérinaire appliquée*, 1857, tome 2.
- LÉONE DE LAVERGNE. — *Economie rurale en France*.
- DE LAPPARENT. — *Elevage des bêtes bovines, Association Française pour l'Avancement des Sciences*, 1902. « Le Tarn-et-Garonne ».
- Livre Généalogique des Races Françaises d'animaux. (Publication de la Société Nationale d'Encouragement à l'Agriculture, 1924).
-

**TABLE DES MATIERES**

---

Introduction .....	7
<i>Chapitre premier.</i> — Etude du milieu.....	11
<i>Chapitre II.</i> — Historique.....	19
<i>Chapitre III.</i> — Description de la race .....	27
A. — Caractères morphologiques .....	27
B. — Aptitudes .....	30
<i>Chapitre IV.</i> — Méthodes d'exploitation .....	35
<i>Chapitre V.</i> — Aire géographique et importance numérique.....	43
<i>Chapitre VI.</i> — Moyens d'amélioration .....	45
A. — Herd-Book.....	46
B. — Encouragements à l'élevage .....	52
C. — Syndicats d'élevage .....	56
<i>Chapitre VII.</i> — Résultats obtenus .....	61
Conclusions.....	65
Appendice : Renseignements divers sur l'élevage .	67
Bibliographie .....	71
Carte.....	75

---

